

Les problèmes d'audition et d'équilibre liés à la chimiothérapie et à la radiothérapie



Vous recevez des traitements de chimiothérapie ou de radiothérapie. Vous avez consulté un audiologiste pour une évaluation. Cette fiche vous rappelle son importance et les symptômes à surveiller.

À quoi sert l'évaluation audiologique ?

Elle sert à **détecter** une atteinte du système auditif. Plus on la détecte tôt, plus on peut en réduire les impacts sur la vie de tous les jours. Parfois, on peut même prévenir l'apparition d'autres dommages.

Parmi les effets secondaires possibles des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie, on compte ceux sur l'oreille. Moins connus que les nausées et la fatigue par exemple, ils méritent aussi votre attention.

À quel moment cette évaluation a-t-elle lieu ?

Idéalement, il est mieux de faire une première évaluation AVANT le premier traitement. On peut alors comparer les résultats avec ceux d'autres évaluations faites lors de visites futures (une fois les traitements commencés).

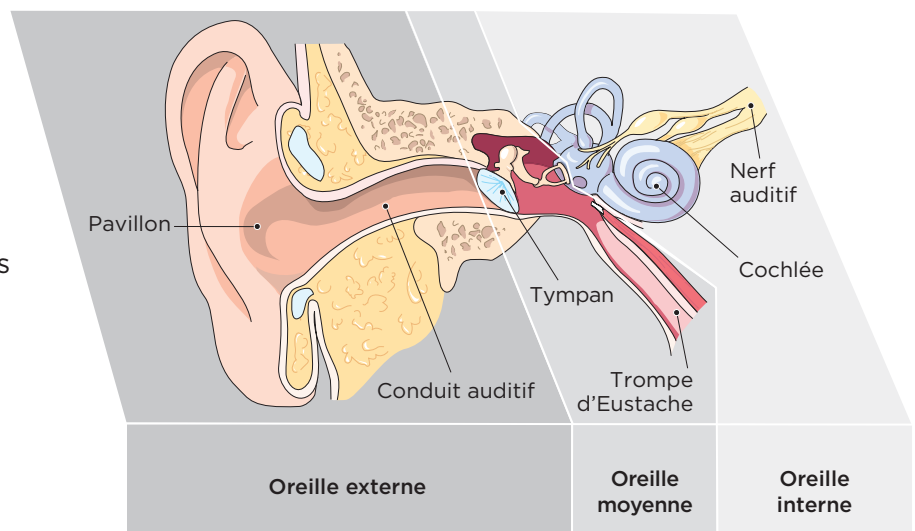
Le moment et le nombre d'évaluations varient d'un individu à l'autre. Parlez-en avec votre audiologiste.

De quoi est fait le système auditif ?

Il se compose de **3 parties**. Chacune joue un rôle bien particulier.

- **Oreille externe** : permet d'acheminer le son vers l'oreille moyenne.
- **Oreille moyenne** : amplifie le son et le transfère sous forme de vibrations mécaniques vers l'oreille interne; participe à l'aération de l'oreille.
- **Oreille interne** : transforme les vibrations mécaniques en message nerveux, qui sera transmis au cerveau; participe aussi à l'équilibre.

Les traitements peuvent toucher une partie ou l'autre de l'oreille. Des problèmes d'audition ou d'équilibre peuvent alors apparaître.



Quels symptômes dois-je surveiller ?

Voici des symptômes possibles. Ils peuvent apparaître durant vos traitements de chimiothérapie ou de radiothérapie, ou après (jusqu'à 2 ans après leur fin). Sachez que selon le cas, certains symptômes sont temporaires, alors que d'autres peuvent persister.

- Impression de moins bien entendre de l'une ou des deux oreilles : par exemple, vous devez demander plus souvent à votre interlocuteur de répéter, vous avez des difficultés à comprendre lorsqu'il y a du bruit autour de vous, ou vous devez augmenter le volume de la télévision.
- Apparition ou augmentation d'un acouphène : vous entendez un son qui ne provient pas d'une source extérieure (sifflements, bourdonnements, pulsations, etc.).
- Sensation de pression, de blocage ou de douleur à l'oreille.
- Sensation de résonance ou de déformation de votre propre voix ou des bruits extérieurs.
- Perception de vos bruits internes, comme les battements du cœur.
- Moins bonne tolérance aux sons (ex. : klaxons, sirènes, cris d'enfants).
- Pertes d'équilibre ou vertiges.

Que faire si j'ai l'un de ces symptômes ?

Appelez directement au Service d'audiologie. Au besoin, un rendez-vous vous sera offert.

Important

- > **Signalez tout symptôme**, même s'il vous paraît léger ou s'il est temporaire (par exemple, il ne dure qu'une journée). C'est important ! Faites-le dès que vous le remarquez.

Ces symptômes liés à l'audition et à l'équilibre touchent-ils beaucoup de gens ?

On ne le sait pas réellement. Leur apparition dépend de plusieurs facteurs. Par exemple, le type de traitement, l'âge et l'état du système auditif avant le début du traitement.

Quelles sont les solutions possibles ?

Il y a diverses solutions possibles. L'approche est adaptée à chaque patient, selon ses symptômes, ses besoins et ses traitements.

Votre fonction auditive sera d'abord évaluée par un audiologiste. Au besoin, il communiquera avec votre équipe de soins en oncologie, qui cherchera des solutions pour réduire l'impact des traitements de chimiothérapie ou de radiothérapie sur votre audition et votre équilibre. Par exemple, votre médecin pourrait évaluer si un changement dans votre traitement est indiqué.

De son côté, l'audiologiste vous fera diverses propositions en lien avec vos difficultés auditives (aide auditive, suivi spécifique pour des acouphènes, etc.). Voir la fiche [L'acouphène](#). Ensemble, vous choisirez les moyens qui vous conviennent le mieux.



Puis-je faire autre chose pour ne pas nuire à mon audition ?

Vous pouvez agir pendant et après vos traitements en oncologie pour aider à prévenir les problèmes du système auditif.

Durant les traitements et dans les 6 mois suivants, les bruits forts peuvent être davantage nocifs pour vos oreilles.

Ne vous exposez pas à des bruits forts (ex. : musique forte, concert rock, tondeuse à gazon). Si vous ne pouvez les éviter, utilisez des bouchons ou des coquilles (amortisseurs auditifs). En réduisant les bruits autour de vous, vous réduisez leur impact possible sur votre système auditif.

À qui m'adresser pour obtenir de l'aide ou poser des questions ?

Contactez votre audiologiste ou votre équipe de soins.

Service d'audiologie du CHUM :

> 514 890-8236

Nom :

Tél. :



RESSOURCES UTILES

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site chumontreal.qc.ca/fiches-sante



BLOC-NOTES



Questions



Personnes-ressources et contacts

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal chumontreal.qc.ca



